

Commune de PLUNERET

56400

Conseil municipal – Séance du 16 décembre 2009

RELEVÉ DES DECISIONS

L'an deux mille neuf, le 16 décembre à 20h30, le conseil municipal de PLUNERET convoqué par courrier en date du 10 décembre 2009 s'est réuni en séance publique à la Mairie – salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques MEROUR, Maire. Etaient présents : M. MEROUR, Maire ; Mmes BELLEGO, GUILLAS, LE ROUX et GUILLAUME, adjointes ; Mess. GOURDON, BILLARD et LE LABOUSSE, adjoints ; Mmes SCELLE-HEBERT, BRICARD, JARNO, DAUDONNET, MALLEGOL et RAULO, conseillères municipales ; Mess. RIO, MACHUS, CAPITAN, DANIEL et LE BOZEC, conseillers municipaux.

Etaient absents : M. PARTICELLI, adjoint ; Mmes RABILLER, TOGNON, VALENS et DIARD-MARTIN, conseillères municipales ; Mess. COUTURIER, VALLEIN et PEZRES, conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. PARTICELLI à M. BILLARD, M. COUTURIER à M. LE LABOUSSE, M. VALLEIN à M. MEROUR, Mme VALENS à Mme GUILLAUME, M. PEZRES à M. DANIEL et Mme DIARD-MARTIN à M. LE BOZEC.

Nombre de conseillers en exercice : 27 – Présents : 19 - Pouvoirs : 6 – Votants : 25
Secrétaire de séance : Mme SCELLE-HEBERT.

CONSEIL MUNICIPAL	
<p><u>Délibération n° 176-2009 : Séance du conseil municipal :</u> Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2009. Rapporteur : M. le Maire M. le Maire soumet au vote du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2009. Il demande si ce document appelle des observations ou corrections. En l'absence de modifications ou de corrections, M. le Maire invite le conseil à délibérer. Par 24 voix, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2009. M. LE BOZEC s'abstient du fait de l'absence à cette séance de sa co-listière Mme DIARD-MARTIN.</p>	
FINANCES	
<p><u>Délibération n° 177-2009 : France Telecom</u> Redevance d'occupation du domaine public - année 2009. Rapporteur : M. GOURDON A l'unanimité, le conseil municipal sur avis favorable de la commission des finances réunie le 8 décembre 2009 décide de fixer au montant de 4 124,80 € le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de France Telecom.</p>	
<p><u>Délibération n° 178-2009 : Gestion de Mériadec</u> Régularisation. Rapporteur : M. GOURDON A l'unanimité, le conseil municipal sur avis favorable de la commission des finances réunie le 8 décembre 2009 approuve la régularisation de la gestion de Mériadec au titre de l'année 2007 au profit de la commune de PLUMERGAT pour un montant de 1 543,11 €.</p>	

Délibération n° 179-2009 : Admission en non valeur de titres de recettes.

Rapporteur : M. GOURDON

A l'unanimité, le conseil municipal sur avis favorable de la commission des finances réunie le 8 décembre 2009 décide d'admettre en non valeur les titres de recettes suivants :

n° 544B 2001 redevance ordures ménagères	175.65 €
n° 254 2005 cantine avril 2005	5.00 €
n° 612 2004 cantine septembre 2004	17.50 €
n° 806 2004 cantine novembre 2004	2.50 €
n° 90001000024 2000 redevance ordures ménagères	23.73 €
n° 660 2002 annulation mandat sur 2002	822.90 €
n° 900010000271 2003 redevance ordures ménagères	145.00 €
n° 90010000262 2002 redevance ordures ménagères	143.45 €
n° 841 1992 somme non prise en charge/ plan de redressement	16.92 €
n° 900010000263 2002 redevance ordures ménagères	143.45 €
n° 900010000267 2002 redevance ordures ménagères	163.88 €
n° 900010000288 2003 redevance ordures ménagères	165.00 €
n° 900010000286 2003 redevance ordures ménagères	145.00 €
n° 900010000249 2001 redevance ordures ménagères	136.59 €

Délibération n° 180-2009 : Décision modificative n° 2009/02 :

Intégration de la valeur des terrains dans le patrimoine.

Rapporteur : M. GOURDON

A l'unanimité, le conseil municipal sur avis favorable de la commission des finances réunie le 8 décembre 2009 décide d'approuver la décision modificative n° 2009/02 relative à l'intégration dans le patrimoine de la commune de la valeur vénale du terrain acquis à titre gratuit à Bransquel (ZW 119), d'ouvrir les crédits supplémentaires et de passer les écritures d'ordre budgétaire suivantes :

Section d'investissement

➤ **Dépenses d'investissement**

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles + 150 €

2111 – Terrains nus + 150 €

➤ **Recettes d'investissement**

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

Chapitre 13 – Subventions d'investissement + 150 €

1328 – Autres subventions d'équipement non transférables + 150 €

Délibération n° 181-2009 : Collège de Kerfontaine :

Occupation des équipements sportifs communaux – Participation 2009/2010

Rapporteur : M. GOURDON

A l'unanimité, le conseil municipal sur avis favorable de la commission des finances réunie le 8 décembre 2009 décide de fixer le montant de la participation revenant à la Commune au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège de Kerfontaine pour l'année scolaire 2009/2010 à 5 647.32 €.

Délibération n° 182-2009 : Investissements 2010 :

Autorisation d'engagement avant le vote du budget primitif 2010.

Rapporteur : M. GOURDON

A l'unanimité, le conseil municipal sur avis favorable de la commission des finances réunie le 8 décembre 2009 décide d'autoriser le Maire, en application de l'article L 1612.1 du CGCT, à pouvoir à compter du 1^{er} janvier 2010 engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2009, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, pour les opérations et les montants suivants :

- 011 Acquisition de terrains et de bâtiment : 11 435 €
 - 013 Acquisition de matériels : 32 871 €
 - 014 Travaux sur bâtiments communaux : 397 908 €
 - 016 Travaux de voirie : 185 383 €
- Total : 627 597 €

Les crédits concernés seront intégrés au budget primitif de l'exercice 2010.

Délibération n° 183-2009 : Ressources humaines – Services techniques :

Contrat de prestation de service avec l'ESAT – Année 2010

Rapporteur : M. GOURDON

A l'unanimité, le conseil municipal sur avis favorable de la commission des finances réunie le 8 décembre 2009 décide de reconduire le contrat de prestation de service avec l'ESAT du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, d'autoriser le maire à le signer au nom de la commune et d'envisager le principe du recrutement par la commune de cet agent mis à disposition par l'ESAT à compter du 1^{er} juillet 2010.

Délibération n° 184-2009 : Tarifs communaux – Année 2010 :

Rapporteur : M. GOURDON

A l'unanimité, le conseil municipal sur avis favorable de la commission des finances réunie le 8 décembre 2009 décide d'approuver les nouveaux tarifs communaux pour l'année 2010 tels qu'annexés à la présente délibération

Location de la salle Nicolazic	
1/2 journée	120,00 €
journée	200,00 €
week end	300,00 €
Location de la salle des fêtes	
1/2 journée ou soirée	120,00 €
journée	200,00 €
réception (< 4 heures)	100,00 €
week end	300,00 €
Droit de place	
Patente	6,00 €
Ambulants	27,00 €
installation d'une terrasse - bars de la commune (tarif au m ² occupé)	6,00 €
Concessions cimetièrre	
15 ans	95,00 €
30 ans	185,00 €
columbarium (15 ans)	389,00 €
régie mairie	

photocopie	0,20 €
fax envoyé	2,00 €
fax reçu	0,20 € / feuille reçue
livre "Autrefois Pluneret"	5,00 €
topo guide	4,00 €
brochure "chapelle Ste Avoye"	2,00 €
régie bibliothèque	
abonnement annuel / famille	11,00 €
régie maison des jeunes	
droit d'entrée - résident	5,10 €
droit d'entrée - non résident	7,10 €
activité théâtre - résident	53,00 €
activité théâtre - non résident	72,00 €
activité arts plastiques - résident	32,00 €
activité arts plastiques - non résident	43,00 €
sorties avec activités - résident	5,30 €
sorties avec activités - non résident	7,10 €
sorties sans activités - résident	2,20 €
sorties sans activités - non résident	2,90 €
sorties spéciales : concert / spectacle -déplacement - résident	5,30 €
sorties spéciales : concert / spectacle -déplacement - non résident	7,10 €
atelier - 1h30 pendant 18 semaines - résident	53,00 €
atelier - 1h30 pendant 18 semaines - non résident	72,00 €
atelier - 1h30 pendant 36 semaines - résident	106,00 €
atelier - 1h30 pendant 36 semaines - non Résident	143,00 €
stage sur la commune avec intervenant extérieur - résident	1,00 €
stage sur la commune avec intervenant extérieur - non résident	1,40 €
stage en dehors de la commune avec intervenant extérieur - résident	1,60 €
stage en dehors de la commune avec intervenant extérieur - non résident	2,20 €
régie animation nature	
sortie animée par l'animateur de la commune	2,00 €
sortie co-animée avec un intervenant extérieur	5,00 €
régie taxe de séjour	
par nuitée et par personne	0,20 €
régie vacances funéraires - police municipale	
vacances funéraires	20,00 €
régie fourrière - police municipale	
taxe de fourrière	17,00 €
taxe de séjour (/ par jour)	5,40 €
frais d'identification par tatouage	47,00 €
cas de 1ère récidive de divagation - taxe de fourrière	28,00 €
cas de 2ème récidive de divagation - taxe de fourrière	38,00 €
cas de 3ème récidive de divagation - taxe de fourrière	75,00 €
divers	
main d'œuvre pour intervention par services techniques / heure / agent	35,70 €
fourniture de buses dans le cadre de travaux de curage de fossés	26 € / mètre linéaire
gestion de l'antenne de Kerfontaine / maison	45,00 €

PETITE ENFANCE

Délibération n° 185-2009 : Projet de création d'un multi accueil intercommunal :

Création d'un SIVU – Election des représentants

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité, le conseil municipal :

décide d'approuver la création d'un SIVU « les COCCINELLES » ayant pour objet la construction, l'entretien et le fonctionnement d'un multi accueil intercommunal avec les communes de PLUMERGAT et de Sainte ANNE d'AURAY, d' approuver les statuts du syndicat annexés à la délibération, d'autoriser le maire à signer les statuts au nom de la commune,

Le conseil municipal élit à bulletin secret après appel à candidatures pour les sept postes de membres et les 4 postes de suppléants en tenant compte de la représentation proportionnelle des trois listes siégeant au conseil, en qualité de représentants de la commune de PLUNERET :

- **délégués : M. MEROUR, M. BILLARD, Mmes RABILLER, SCALLE-HEBERT, RAULO, DAUDONNET et DIARD-MARTIN**
- **suppléants : Mme GUILLAUME, M. COUTURIER, Mme MALLEGOL et M. LE BOZEC.**

Délibération n° 186-2009 : Garderie péri scolaire associative :

Demande de municipalisation du service – Groupe de travail

Rapporteur : M. le Maire

Par 21 voix, le conseil municipal décide, suite à la demande formulée par la présidente de l'Amicale Laïque d'une municipalisation de la garderie gérée par cette association, d'approuver la création d'un groupe de travail en charge de l'étude complète de faisabilité d'une telle municipalisation et d'élire pour composer le groupe de travail composé comme une commission en tenant compte de la représentation proportionnelle des trois listes siégeant au conseil :

M. MEROUR, Mmes BELLEGO, GUILLAS, RABILLER, DAUDONNET et DIARD-MARTIN, Mess. GOURDON, CAPITAN et PEZRES.

M. BILLARD, M. PARTICELLI par procuration donnée à M. BILLARD, Mme GUILLAUME et Mme VALENS par procuration donnée à Mme GUILLAUME s'abstiennent.

MAISON DES JEUNES

Délibération n° 187-2009 : Organisation d'un mini séjour à SILFIAC :

Budget - Tarification

Rapporteur : M. BILLARD

A l'unanimité, le conseil municipal au vu de l'avis favorable de la commission Petite Enfance Enfance Jeunesse réunie le 4 décembre 2009 décide d'approuver l'organisation par la Maison des Jeunes d'un mini séjour à SILFIAC pendant les vacances de Noël de deux journées sur le thème du développement durable ouvert à 7 jeunes de la commune pour un coût total de 919,60 € et une participation par jeune fixée à 10,40 € et une part restant à la charge de la commune de 23,65 € par jeune.

Délibération n° 188-2009 : organisation d'un séjour neige – Vacances de février 2010 : Budget – tarification.

Rapporteur : M. BILLARD

A l'unanimité, le conseil municipal au vu de l'avis favorable de la commission Petite Enfance Enfance Jeunesse réunie le 4 décembre 2009 décide d'approuver la participation de la Maison des Jeunes à un séjour neige à ANDORRE organisé en intercommunalité aux vacances de février 2010 avec les communes de BRECH, THEIX et Sainte ANNE d'AURAY sur la base de la participation de 10 jeunes de PLUNERET, d'un coût du séjour fixé à 6 100,68 €, d'une participation par jeune fixée à 250,00 € et d'une part restant à la charge de la commune de 98,01 € par jeune.

Délibération n° 189-2009 : Maison des Jeunes : Mise en place d'un carnet de fidélité

Rapporteur : M. BILLARD

A l'unanimité, le conseil municipal sur avis favorable de la commission Petite Enfance Enfance Jeunesse décide d'approuver l'édition au sein de la Maison des Jeunes d'un carnet de fidélité offrant à chaque jeune inscrit à la MDJ une inscription gratuite à une activité MDJ au delà de 10 participations à des activités payantes.

Délibération n° 190-2009 : Chantier Jeunes :

Modification du régime des gratifications

Rapporteur : M. BILLARD

A l'unanimité, le conseil municipal décide sur avis favorable de la commission Petite Enfance Enfance Jeunesse de modifier le régime de gratification pour les jeunes participant à un chantier jeunes sous la forme au choix du jeune soit d'un bon d'achat de 40 euros, soit une réduction de 60 € pour une inscription à un séjour long, soit 12 inscriptions gratuites à des sorties avec activités ou sorties spéciales à des concert spectacles.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 191-2009 : Mise à disposition d'un agent au CCAS :

Fin de la mise à disposition de Mme TOLAR

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité, le conseil municipal approuve au vu de la délibération du Centre Communal d'Action Sociale réuni le 9 décembre dernier et de la demande de Mme TOLAR la fin de mise à disposition de Madame Manuella TOLAR auprès du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2010.

Délibération n° 192-2009 : Mise à disposition d'un agent au CCAS :

Mise à disposition de Mme MANARIN

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité, le conseil municipal décide sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire :

- d'approuver la mise à disposition de Madame Anne – Claude MANARIN, adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet, auprès du CCAS (organisme d'accueil) pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012,
- d'autoriser la mise à disposition entre la Commune de PLUNERET et le CCAS à titre gratuit,
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention liée à la mise à disposition du personnel.

Délibération n° 193-2009 : Ressources humaines :

Modification du tableau des effectifs – Mise à disposition du CCAS.

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité, le conseil municipal décide sous réserve de l'avis du comité technique paritaire d'augmenter le temps de travail d'un adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, mis à disposition du CCAS, de 12.93/35^{ème} à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2010 et de modifier par conséquence le tableau des effectifs qui est annexé à la délibération.

Délibération n° 194-2009 : Modification de l'aménagement et réduction du temps de travail :

Liquidation des jours de repos compensateur

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité, le conseil municipal décide sous réserve de l'avis du comité technique paritaire de modifier le mode de liquidation des jours de RTT à compter du 1^{er} janvier 2010 en permettant dans la limite du nombre de jours de repos compensateur de liquider ces jours de 1 à 5 jours par semaine.

MARCHES PUBLICS

Délibération n° 195-2009 : Compte rendu de la délégation accordée au maire par le conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

Rapporteur : M le Maire

**A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la communication faite en séance par M. le Maire des décisions suivantes prises par ses soins en matière de marchés publics dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L 2122-22 4° du CGCT :
Décision n° 2009-48 relative à la passation d'un marché de travaux pour le réaménagement de voirie 2009 et la pose de réseaux d'eaux pluviales avec l'entreprise SCREG Ouest 56520 GUIDEL pour un montant de 48 684,95 € HT soit 58 227,20 € TTC prise le 19 novembre 2009 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 19 novembre 2009.**

Décision n° 2009-49 relative à la passation d'un avenant n° 1 au marché JEGO titulaire du lot n° 4 Couverture bac acier pour la réhabilitation d'un bâtiment associatif à Mériadec, avenant en plus value de 1 027,75 € HT soit + 1,96 % du marché initial qui passe de 52 425.21 € HT à 53 45296 € HT, décision prise le 19 novembre 2009, transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 19 novembre 2009.

Décision n° 2009-50 relative à un marché de travaux de busage à Kerchican confié à l'entreprise Michel ROBIC 56 400 BRECH pour un montant de 1 540,96 € HT soit 1 842,99 € TTC, prise le 25 novembre 2009 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 26 novembre 2009.

Décision n° 2009-51 relative à un marché de travaux pour le traitement en stabilisé d'une zone de stationnement – parking de Kerfontaine confié à l'entreprise JAN 56400 PLUNERET pour un montant de 3 233,22 € HT soit 3 866,93 € TTC, prise le 4 décembre 2009 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 7 décembre 2009.

**A PLUNERET, le 17 décembre 2009
Pour Affichage le 17 décembre 2009
Sous le numéro 2009/266
Le Maire,
Jean-Jacques MEROUR**